



Québec, le 5 octobre 2026

Monsieur Mathieu Farley
Président
Samonix
Mathieu.farley@samonix.ca

**Objet : Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation
intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Questions
complémentaires – DQ2**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **7 octobre 16h30** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'implantation d'une ferme aquacole terrestre en recirculation intensive dans la MRC de Pontiac par Samonix – Questions complémentaires – DQ2

1. Veuillez mettre à jour le tableau présentant les émissions totales à la sortie de l'usine de traitement des effluents en comparaison avec les objectifs environnementaux de rejet (OER) (PR5.18, p. 50 PDF) sur la base de la dernière version des OER émis par le ministère responsable de l'Environnement (PR5.20), considérant notamment la modification du débit maximal de l'effluent et l'ajout d'objectifs pour certains contaminants.
2. Dans la dernière version des OER, il est indiqué : « [...] le rejet de chlorures en eau douce est à éviter. La réduction à la source est recommandée. Le Ministère s'attend à ce que Samonix mette en place toutes les mesures d'atténuation possibles pour minimiser au maximum la concentration et la charge de chlorures dans ses effluents et mette en place un processus d'amélioration continue à cette fin tout au long de la durée de ses opérations » (PR5.20, p. 2).
 - a. Quelles mesures pourriez-vous mettre en œuvre pour réduire davantage la concentration et la charge de chlorures dans les effluents qui seraient rejetés? Veuillez présenter les mesures potentielles et justifiez leur application ou non.
 - b. Avez-vous réalisé une analyse technico-économique de l'intégration au système de traitement d'une solution de dessalement des eaux saumâtres issues des bassins d'élevage avant leur rejet ?
 - c. Dans l'affirmative, quelles conclusions en avez-vous tirées et, le cas échéant, pour quelles raisons cette option n'a pas été retenue dans la conception du projet?
 - d. Dans la négative, pour quelles raisons une telle analyse n'a-t-elle pas été considérée ?
3. Vous indiquez que « l'option d'un épandage direct des boues, sans valorisation préalable, n'est pas viable pendant la période hivernale en raison des contraintes climatiques. Une telle pratique nécessiterait des capacités additionnelles de stockage temporaire, ce qui ne correspond pas à l'approche retenue » (PR5.2, p. 4-5). Avez-vous évalué la possibilité de mettre une partie des boues à disposition des producteurs agricoles locaux pour un épandage direct seulement au cours des périodes où des besoins sont à combler? Une capacité supplémentaire d'entreposage serait-elle malgré tout requise et de quelle ampleur? Veuillez expliquer.

4. Questions sur l'utilisation de l'eau douce pour les modules RAS1 et RAS2
- a. Quel est le taux maximal de recirculation pouvant être maintenu pour l'écloserie, la nurserie et l'élevage des tacons tout en assurant la qualité de l'eau requise aux fins de l'élevage ? Veuillez justifier ce taux et fournir les références en appui.
 - b. Pour chacun des modules RAS1 et RAS2, à quel apport d'eau neuve en m^3/j ce taux maximal de recirculation correspond-il?
 - c. Quel est le taux de recirculation a été retenu dans le projet pour chacun des modules RAS1 et RAS2?
 - d. Si les taux de recirculation retenus pour les modules RAS1 et RAS2 sont inférieurs au taux maximal compatible avec les besoins de qualité de l'eau d'élevage, veuillez expliquer l'écart.